

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**

COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC

DÉBAT NATIONAL UNIVERSITÉ EMPLOI

AUDITION DU SGEN-CFDT

Jeudi 18 mai 2006

Structure auditionnée : SGEN CFDT

M. VILLENEUVE, Secrétaire général

Mme PIECUCH

Mme JACQUOT

Mme BEHAR

M. VALENTINI

M. HETZEL, Président. - Merci d'avoir répondu à notre invitation pour ce thème "*Université-Emploi*".

Comme j'ai eu l'occasion de vous l'indiquer dans mon courrier, notre objectif au cours de cette audition est d'entendre votre diagnostic sur cette question de manière plus précise sur les trois sous thématiques suivantes :

- formation et réorientation ;
- LMD ;
- alternance et éventuellement apprentissage.

Au cours de cette audition, nous aimerions que vous nous fassiez part de vos éléments diagnostics, de vos souhaits en tant qu'organisation et de vos éventuelles propositions en la matière.

En principe, la deuxième partie de l'audition est consacrée à un échange sous forme de questions/réponses avec la délégation. Si cela vous convient, nous partons sur ce schéma. La plage horaire que nous prévoyons est de deux heures.

Sachez que cette audition est retranscrite et sera mise en ligne sur le site de la Commission.

Par ailleurs, il vous est possible de nous communiquer des éléments complémentaires par écrit.

M. VILLENEUVE. - Nous vous remercions de nous accueillir. Permettez-moi tout d'abord de présenter la délégation :

- Mme Piecuch, Secrétaire générale adjointe de notre Fédération ;
- Mme Jacquot, Secrétaire nationale, qui siège à la Commission exécutive et au CTPN de l'Enseignement supérieur ;
- Mme Behar, responsable de notre Fédération et Directrice de CIO de l'académie de Versailles ;
- M. Valentini, maître de conférences à Nanterre, Paris 10 ;
- M. Villeneuve, Secrétaire général de la Fédération.

Si vous le permettez, je souhaiterais formuler rapidement quelques remarques sur les raisons de la constitution de cette Commission "*Université-Emploi*", décidée, nous le savons, dans la situation particulière du CPE.

J'aurais tendance à dire : certes, à condition que l'on n'impute pas la responsabilité du problème de l'emploi des jeunes uniquement à l'université. Des raccourcis un peu rapides ont été faits en la matière. Même s'il faut agir, il n'en demeure pas moins que l'université ne peut porter tous les maux et difficultés actuels.

Par ailleurs, je souligne la précipitation dans laquelle a été réunie cette Commission et note que nous nous trouvons acculés dans un contexte compliqué. Notre délégation aurait souhaité comporter d'autres camarades de l'Enseignement supérieur. Actuellement, ce n'est pas simple, car ces derniers sont très pris pour rattraper les cours ou préparer les examens.

La situation n'est donc pas évidente. Même si, bien entendu, notre organisation ne part pas de rien, nous n'avons pu préparer cette audition comme nous l'aurions dû ou comme nous l'aurions souhaité. Je tenais à le rappeler.

De plus, le calendrier est un peu serré ; un premier rapport d'étape est prévu à la mi-juin, ce qui est proche, suivi du rapport final en octobre. Cette précipitation nous laisse dubitatif. Nous n'aimerions pas qu'elle conduise à prendre des

décisions à l'emporte-pièce. Je ne m'adresse pas à vous mais je me positionne d'un point de vue général.

Autre remarque : nous évoquerons certains points sans véritablement les développer. Vous avez répondu au premier point puisque nous souhaitions savoir si nous pouvions envoyer des contributions écrites.

Par ailleurs, comme vous la recevez après nous, nous vous précisons que notre confédération développera quelques aspects (premier emploi, PAVA, etc.) ; les redites sont donc inutiles.

Je vous propose que Mme Piecuch donne quelques enseignements généraux sur ce " *diagnostic* " que vous avez évoqué.

Mme PIECUCH. - Nous ne souhaitons pas " bombarder " la Commission d'une avalanche de chiffres (enquêtes et études du CEREQ, bilan de l'insertion professionnelle, notes de la DES, etc.). Nous imaginons qu'elle est tout à fait attentive à ces chiffres qui devraient permettre -c'est nécessaire de notre point de vue- de combattre certaines idées toutes faites de fausses évidences, de mythes, des recours au bouc émissaire, phénomènes auxquels nous sommes confrontés de manière assez générale depuis quelques mois concernant le fonctionnement du système éducatif.

Comme M. Villeneuve l'a dit, d'un mouvement comme le CPE : refus de la précarisation institutionnalisée et expression de l'absence de perspectives en termes d'insertion professionnelle de qualité, c'est-à-dire y compris dans des parcours professionnels qui tiennent compte des qualifications acquises dans le système de formation, on est passé à la mise en interrogation de l'université.

Le courrier que vous nous avez adressé indique, par exemple : " ... *La qualité des formations universitaires au regard des exigences du marché du travail et la valeur des diplômes et leur pertinence pour permettre une insertion professionnelle rapide et adaptée suscitent des questions et inquiétudes légitimes de nombreux étudiants et parents* ".

On a un peu renversé la problématique et les interrogations, pour mettre en cause l'université qui, de notre point de vue et pas seulement du nôtre, a accompli un formidable effort, à la fois d'accueil d'un public extrêmement nombreux et fort différent de ce qu'il était autrefois, ainsi qu'un effort tout aussi important de diversification de ses formations, y compris en termes de débouchés professionnels offerts aux étudiants.

La mise en place, par exemple, des licences professionnelles est l'une des manifestations de cet effort de diversification.

Nous avons la nécessité de réaffirmer très fort que, contrairement à certains propos pouvant être qualifiés de " *café du commerce* ", l'université n'est pas une fabrique de chômeurs.

L'emploi est en question avec le marché du travail de façon générale car l'emploi n'est pas seulement celui dans l'entreprise. De ce point de vue, je voudrais rappeler quelques éléments récents qui ont touché de manière forte l'université et l'aspect de l'insertion professionnelle.

Je voudrais revenir rapidement sur un phénomène auquel la France entière a été sensible, en particulier pendant l'année 2004 : la situation des jeunes chercheurs et la problématique de leur insertion de qualité. On s'est beaucoup mobilisé dans la communauté scientifique autour de cette nécessité de fournir aux jeunes chercheurs autre chose comme débouché professionnel qu'une succession de CDD.

La revendication très clairement portée par l'ensemble de la communauté était celle d'une création d'emplois statutaires. Je rappelle que le mouvement a démarré quand 550 emplois de titulaires ont été transformés en CDD.

On a le sentiment que ce qui est produit par la récente loi "*Recherche*" n'est peut-être pas de nature à améliorer de façon significative l'insertion professionnelle de ces jeunes chercheurs dont on nous dit qu'ils vont alimenter ensuite les laboratoires de recherche d'autres pays. Au contraire, il nous semble que la précarité a encore été favorisée avec la mise en place de nombreux dispositifs de contrats à durée déterminée liés à des projets limités dans le temps.

Autre événement : deux ou trois semaines avant le début des concours de recrutement dans le second degré, on a annoncé une baisse d'environ 30 % des postes mis au concours de recrutement. Ce sont ceux qui allaient s'ouvrir et pour lesquels l'université avait préparé des étudiants. Des postes d'enseignants de toutes disciplines sont touchés mais aussi de conseillers d'éducation, de conseillers d'orientation psychologues, etc. alors que nous sommes dans une situation où de réels besoins ne sont pas couverts.

Dans la même démarche, je pense que l'on peut évoquer la politique malthusienne et la situation paradoxale du secteur de la santé avec un recrutement insuffisant.

A cet égard, l'orientation des étudiants ou des bacheliers vers certaines formations est un peu faussée, non seulement par rapport à ce que j'évoque, mais aussi quant à des idées toutes faites dans certains domaines, en particulier autour de la fameuse filière STAPS. En effet, elle ne formerait que des enseignants d'éducation physique et sportive alors que si l'on observe de plus près, elle comporte également des formations d'insertion professionnelle dans toutes sortes d'autres métiers, du sport comme de l'animation associative, etc.

Tous ces aspects revêtent certaines idées fausses. Celles-ci doivent être corrigées. L'étude des chiffres évoquée tout à l'heure est intéressante, de même que le constat selon lequel la difficulté essentielle aujourd'hui est la raréfaction de l'emploi par rapport à une population de main d'œuvre potentielle plus ou moins qualifiée.

Je pense pouvoir témoigner de notre connivence avec la formule que Christian Forestier, actuel Président du CEREQ, a indiquée dans un entretien notamment au "*Monde de l'Éducation*" : "*Un point de croissance en plus et on ne parlera plus du chômage des diplômés du Supérieur, mais l'on continuera à parler du chômage des non qualifiés*". C'est un problème sur lequel nous reviendrons.

Certaines possibilités d'entrer dans l'emploi qualifié donnent lieu à des dérives, en particulier dans une sorte de course en avant dans les perspectives de qualification. Je crois que, par ailleurs, si l'on ne veut pas entretenir le sentiment et la réalité d'un déclassement concernant les diplômés de l'Enseignement supérieur, il faudra -et cela relève des responsabilités des partenaires sociaux mais pas seulement, je vais y revenir- redéfinir les classifications en prenant en compte l'élévation des qualifications.

S'agissant de ma remarque sur "*la responsabilité des partenaires sociaux mais pas seulement...*", j'en veux pour preuve nos débats à l'occasion de l'élaboration de la loi "*Recherche*" autour de la reconnaissance du doctorat dont il a été souhaité qu'il soit pris en compte dans les conventions collectives mais dont on sait, par ailleurs, qu'il ne l'est pas à juste titre dans les emplois et dans l'organisation de la Fonction publique, par exemple.

Le monde de l'entreprise n'est pas le seul concerné par cette problématique, selon nous, tout à fait fondamentale.

L'université ne se désintéresse pas de la professionnalisation. Là encore, il faut écarter certains mythes et idées toutes faites. Des évolutions très importantes ont été menées dans la prise en compte de la nécessité de la professionnalisation dans l'université mais aussi dans les relations entre cette dernière de façon générale et le monde de l'emploi. Il ne s'agit pas seulement des entreprises.

A cet égard, la situation est diversifiée. On peut sans doute, et certains l'ont fait constater, relever que, dans cette Commission, on ne parle pas de tout un pan de l'Enseignement supérieur qui entretient sans doute des relations plus faciles avec le monde de l'emploi, en tout cas en termes d'insertion professionnelle. Je veux parler du système sélectif, mais pas seulement dans les grandes écoles, etc. puisque des dispositifs de filières sélectives ont, par ailleurs, des conséquences sur le fonctionnement de l'université. Je veux rappeler ici que nous nous sommes, au SGEN-CFDT, prononcés sur le rapprochement des formations à l'université et en dehors (en particulier les classes préparatoires, etc.), et sur celui des formations au niveau des premiers cycles, de manière à permettre à l'université d'autres modalités de fonctionnement pour gommer les effets négatifs parallèles.

Nous avons pris position dans les précédents Etats généraux de l'Université il y a 10 ans !... Sur la dizaine de questions posées, nous avons remis un dossier de 42 pages d'analyse et de propositions. Sur certains aspects, pour avoir relu le document, nous avons le sentiment que certaines des propositions et questions abordées alors gardent toute leur pertinence.

L'université ne se désintéresse pas de la professionnalisation. Nous avons toujours considéré au SGEN-CFDT que préparer le devenir professionnel des étudiants fait partie intégrante des missions de l'université et lui impose même d'assurer la transition entre la formation et l'emploi afin de répondre à deux défis essentiels pour nous : la démocratisation et l'insertion professionnelle.

La démocratisation de l'Enseignement supérieur signifie une ouverture à des publics de plus en plus hétérogènes et l'intégration large d'adultes en formation continue. Je reviendrai sur certaines interrogations ou évolutions que peut poser l'intégration des adultes en retour de formation, et le dispositif de la validation des acquis de l'expérience auquel nous sommes fondamentalement attachés.

Le but de la professionnalisation est de conduire un étudiant à devenir un professionnel qualifié sur son savoir et son savoir-faire. La professionnalisation vise le développement du potentiel d'adaptation d'un individu, non seulement en termes d'emploi, mais aussi au plan social et professionnel.

Nous avons toujours développé au SGEN-CFDT l'idée que l'école n'est pas seulement l'affaire des enseignants mais celle de tous. Des articulations extrêmement précises existent entre cette dernière et la société. Ce que nous pensons pour le système éducatif premier et second degré, nous le pensons aussi à propos de l'université. Celle-ci ne peut plus être un lieu d'élaboration et de transmission du savoir indépendant de la société. Elle doit être un espace d'échanges permanents entre des chercheurs, des enseignants, des usagers, des entreprises, des collectivités publiques et autres partenaires sociaux.

Néanmoins, je voudrais ajouter que la professionnalisation n'est pas pour nous simplement une démarche qui doit être vue systématiquement comme un élément supplémentaire de la formation tel un module de professionnalisation, mais une préoccupation intégrante de l'ensemble de la formation. La préhension de l'insertion professionnelle doit se faire selon des contenus adaptés à chaque niveau de formation, avec des problématiques, qu'elles soient professionnelles ou de formation, extrêmement diversifiées.

Je souhaiterais citer une formule de Michel Vernières, professeur d'économie à la retraite qui disait : *“ Comme les études économiques débouchent en fait et*

depuis longtemps sur des métiers très divers, nous nous attachons à former par l'économie, c'est-à-dire apprendre à mobiliser aussi bien la familiarité avec le concept que le raisonnement logique, l'utilisation des techniques quantitatives et d'aide à la décision et à donner en même temps une culture générale, donc en quelque sorte aussi à apprendre à comprendre... ”.

Même si cette formation est complétée, en particulier à partir du master, par des spécialisations professionnalisantes et des DEA pour les métiers de l'Enseignement et de la Recherche, certaines évolutions ont eu lieu dans ce domaine.

La formation générale dispensée à l'université apporte des éléments que nous considérons comme de professionnalisation, ainsi que des connaissances et la façon d'apprendre à les organiser. Elle développe des compétences intellectuelles, d'organisation, etc. Celles-ci sont tout à fait utiles et même déterminantes dans un certain nombre de démarches professionnelles.

En tout état de cause, on ne peut pas aujourd'hui penser la relation université/emploi en termes d'adaptation du fonctionnement de l'université ou de ses formations aux besoins à court terme de l'économie des secteurs professionnels. On ne peut pas discuter sur un fonctionnement de l'université en fonction des besoins de l'économie car il n'y a pas de visibilité réelle en termes d'emploi et de compétences attendues, à l'exception de certaines très générales comme celles que je viens de citer.

Nous nous remémorions hier les Etats généraux Université-Entreprises organisés à la Sorbonne où les secteurs professionnels avaient constaté leur incapacité, mis à part celui de la Plasturgie, à mettre en évidence à quelques années les problématiques de leur développement et de leur évolution pour recenser les besoins en matière d'emplois et de compétences attendues.

Nous nous amusons en nous souvenant de ce que la perspective du passage à l'an 2000 avait provoqué dans le domaine de l'informatique alors même que l'on pouvait prévoir que l'An 2000 allait venir. On avait vu dans les universités des filières dispenser des formations aux professionnels de l'informatique en catastrophe car, de toute évidence, on n'y avait pas pensé avant !

Par ailleurs, il nous paraît évident que des formations prodiguées dans une telle inadéquation immédiate seront vite incapables d'assurer les reconversions probables et nécessaires à des situations qui n'existent pas encore. Le fonctionnement de l'université ne peut être pensé de cette manière. Il n'y a pas nécessairement de liaison immédiate ni définitive avec les besoins précis de l'emploi.

Cela étant, je voudrais insister sur le fait que l'université a connu depuis quelques années -vous nous interrogez sur les évolutions constatées depuis 10 ans- un développement très important des formations professionnalisantes. Je passe sur ce qui a déjà une certaine ancienneté (DUT, DUP, DUST, etc.) pour en venir à une évolution plus récente. Je veux évoquer la mise en place mais aussi le développement relativement important des licences professionnelles dont l'objectif à l'origine était d'offrir un niveau d'insertion professionnelle Bac +3 à des étudiants qui, engagés dans des DEUG, n'éprouvaient pas le désir ni la nécessité d'aller plus loin dans des études générales, ou étaient confrontés à des difficultés pour les poursuivre.

Ces licences professionnelles étaient aussi perçues comme une possibilité d'élévation du niveau de qualification par rapport aux filières technologiques courtes. On sait que cela a davantage joué par rapport à ces filières.

A ce sujet, je rappelle que s'est développé dans l'université un dispositif de formation d'ingénieurs. Il y a eu également le développement d'un nombre

important de DESS en lettres et en sciences sociales. On se souvient que Francine Demichel avait porté tout particulièrement cette problématique.

La mise en place du LMD n'a pas réduit, au contraire, l'accès aux filières professionnelles, si l'on peut s'exprimer en ces termes. J'ai dit tout à l'heure que nous n'allions pas vous abreuver de chiffres, mais je vous indique néanmoins qu'à la fin de la réunion du dernier Comité de suivi du master, la Direction de l'Enseignement supérieur a transmis aux membres participants un document de synthèse sur l'évolution de l'effectif étudiants dans les filières professionnelles et de recherche.

Nous constatons au niveau du master en particulier que le volume des inscrits à Bac + 5 a augmenté de 11 % entre 2002 et 2004. Cette hausse n'est visible que sur les filières professionnelles, celles de recherche restant stables. De la même manière, au niveau des licences, les effectifs de " L " sont en légère progression alors que ceux des licences professionnelles croissent fortement.

D'une certaine manière, il nous semble évident que la mise en place du LMD n'a pas réduit cette problématique de professionnalisation. En revanche, elle a sans doute permis que les formations professionnelles ne soient pas isolées et qu'elles s'inscrivent dans un processus de structuration et de cohérence au sein de l'ensemble universitaire dont la vocation pluridisciplinaire nous semble devoir être plus que jamais réaffirmée.

Il n'y a pas de " tuyauterie " à part avec les filières technologiques et professionnelles dans laquelle on semblait vouloir s'engager à un moment de la réflexion sur l'évolution de l'université. Selon nous, la mise en place du LMD sert et doit servir davantage encore. L'objectif est de garantir à tous les étudiants qui le souhaitent et qui en ont les capacités des passerelles entre les différents niveaux et disciplines leur permettant d'optimiser leurs ressources personnelles.

C'est l'une des raisons, au-delà de l'aspect de l'harmonisation européenne, pour laquelle le SGEN-CFDT s'est engagé dès le départ dans le soutien de la mise en place du LMD dans les universités françaises. Le cadre proposé pour cette mise en œuvre permet une grande souplesse d'organisation, respectueuse des différentes traditions universitaires, et la structuration des années en unités favorise l'orientation progressive, les réorientations, la construction de parcours plus adaptés aux objectifs, aux projets et aux capacités des étudiants avec d'ailleurs des unités qui peuvent être professionnalisantes dans les différents sens du terme.

Je me réfère à la possibilité, au travers de certaines de ces unités, de l'acquisition de compétences sociales, du sens de l'initiative et de la prise de responsabilités. Une de nos propositions depuis 1996 consistait à envisager pour l'accueil des nouveaux étudiants à l'université ce que l'on pourrait appeler " un tutorat " par les étudiants déjà engagés dans les cursus, ainsi qu'un suivi car les étudiants qui arrivent à l'université sont confrontés à des disciplines qu'ils n'ont pas rencontrées dans le second degré ou qui les ont vues dans un contexte différent.

Une série de démarches d'accompagnement à l'inscription dans le cursus universitaire peut être menée par des étudiants déjà inscrits. Il nous semble que ce type de tutorat pourrait faire partie d'unités validées au sens où ces démarches permettent l'acquisition de compétences sociales.

Au passage, il nous semble que la professionnalisation et la formation tout au long de la vie, ainsi que la mise en place de la validation des acquis de l'expérience, devraient également amener l'université à formuler ses diplômes aussi en liste de compétences. Ce chantier mérite largement réflexion et peut faciliter l'insertion professionnelle, la professionnalisation et la VAE.

Subsistent certaines questions autour de la mise en place du dispositif LMD, y compris dans les perspectives d'amélioration évoquées en termes de lisibilité des

parcours, de cadres et dénominations nationaux, d'inscription des formations, notamment celles de type DUT, etc. dans le LMD et au répertoire national des certifications professionnelles. Je rappelle que ces formations universitaires sont considérées par principe comme professionnelles. Cette problématique et bien d'autres d'ailleurs posent de réelles difficultés dans la mise en œuvre satisfaisante du LMD. Elles font actuellement l'objet de travaux des comités de suivi (licences et masters) -pour la mise en place desquels nous nous étions beaucoup battus et mobilisés et que nous avons fini par obtenir du Ministre Ferry- et du CNESER. A cet égard, certains progrès peuvent être attendus.

Quant à la relation entre université et monde du travail, je voudrais constater que si le développement des formations professionnelles et celui de l'alternance selon des statuts divers imposent évidemment une coopération entre les établissements de formation et les milieux professionnels, et même au-delà des collectivités territoriales, etc., il s'agit d'un état d'esprit et de démarches largement développées dans le monde universitaire, que ce soit dans la conception et la construction des formations et même dans leurs habilitations.

Nous en plaisantions : notamment pour les licences professionnelles concernant les métiers émergents, par exemple dans le secteur social, le domaine de l'aide aux personnes, on constate plus de frilosité et de réticence du patronat classique que du monde universitaire. C'est un moindre paradoxe...

Les acteurs professionnels doivent de leur côté permettre le développement des mises en situation professionnelle en termes d'accueil des stagiaires, de co-pilotages des projets d'études, d'intervention dans l'Enseignement pour l'initiation aux pratiques du métier. De ce point de vue, la qualité du stage est un élément essentiel.

Ce sujet est largement au cœur de certaines manifestations et préoccupations, et pas seulement pendant la période de mobilisation contre le CPE. Il est largement mis sur le devant de la scène par les jeunes chercheurs mais aussi par tous les mouvements des stagiaires, précaires, etc.

A nos yeux, les stages en entreprise doivent correspondre nécessairement à une réelle démarche pédagogique et non à une manière détournée de faire assumer des tâches de l'entreprise qui devraient correspondre à des recrutements et à des emplois, par des jeunes en cours de formation et, par ailleurs, précarisés.

Les dispositions de la fameuse loi dite "*sur l'égalité des chances*", comme celle de la récente charte des stages, sont insuffisantes et même contradictoires. Elles autorisent encore des stages en dehors de tout cursus pédagogique. Il nous semble que les stages étudiants doivent être encadrés par un contrat relevant du Code du Travail, correctement rémunérés, etc. On ne doit plus tolérer de stages en dehors des cursus pédagogiques.

Je pense que la Confédération interviendra aussi sur cette question : tout un pan de moralisation est indispensable dans le dispositif mis en place par les acteurs professionnels.

De vrais efforts ont été consentis par les universités en matière de professionnalisation. Cela ne veut pas dire, à nos yeux, que tout soit parfait et qu'il n'y ait plus rien à faire. Le vrai problème qui se pose aujourd'hui reste très fortement celui de la démocratisation de l'Enseignement supérieur, à la fois dans son accès, dans sa réussite et dans le retour des formations continues, etc.

Intervient aujourd'hui l'échec d'un certain nombre d'étudiants de l'Enseignement supérieur socialement marqué au sens où quelques 90 000 jeunes bacheliers le quittent sans diplôme. Ce chiffre est bien trop élevé, même s'il l'est moins que certains quelque peu fantaisistes véhiculés en direction de l'opinion publique.

Sur ces 90 000 jeunes bacheliers, les trois-quarts sont issus des bacs technologiques ou professionnels. Ce réel souci trouve peut-être en partie son explication dans le fait que les bacs technologiques ne sont pas suffisamment reçus, par exemple, dans le domaine des formations tertiaires, dans les IUT qui accueillent plutôt dans ce secteur des bacs généraux.

Il y a d'une certaine manière une démarche de contournement due au fait que ces bacheliers n'ont pas accès à des filières de formation correspondant mieux à leurs besoins et qu'ils sont envoyés vers des filières générales de l'université dans lesquelles ils éprouvent des difficultés. Dans ce domaine, les propositions ou les décisions relèvent de l'Enseignement universitaire lui-même.

Comme nous l'avons souvent entendu de certains recteurs et même lors de discussions au niveau ministériel, les décisions prises à certaines époques pour les BTS ne peuvent être les mêmes pour les IUT. Ceux-ci dépendent justement du système universitaire dont ils sont partie intégrante. En matière d'adaptation des filières au public, des réflexions sont donc à mener.

Par ailleurs, la réussite à l'université se construit et se prépare en amont, pas seulement au lycée mais aussi au collège. Si le SGEN-CFDT avec d'autres s'est clairement prononcé en faveur d'un socle commun de connaissances et de compétences à acquérir pendant la scolarité obligatoire pour favoriser la réussite de tous les jeunes, et en particulier en termes de poursuite de formation et de qualification, tant dans le système de formation initiale que dans celui de formation complémentaire, c'est bien dans l'idée d'inscrire l'ensemble dans une dynamique positive de réussite et d'élévation générale du niveau de la qualification. C'est vrai pour le collège.

Ces sujets ont été évoqués dans les attentes à l'égard du lycée, en particulier lors de la consultation menée par Philippe Mérieux quand Claude Allègre était Ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Une des difficultés évoquées était celle de mieux préparer les lycéens à un fonctionnement des démarches d'acquisition différent, et en particulier aux études universitaires, par l'apprentissage de l'autonomie. La préparation en amont a trait aussi à la construction progressive d'un projet personnel et professionnel.

Nous reviendrons sur les problématiques de conseil en orientation, etc. Je voudrais indiquer que des décisions récentes concernant le système éducatif nous semblent aller directement à l'encontre des objectifs que l'on prétend suivre. J'ai évoqué une meilleure préparation dans les lycées aux études universitaires, en particulier par l'apprentissage de l'autonomie. La suppression des TPE en terminale porte selon nous un coup sévère à la réforme des lycées qui nous était apparue à nous, SGEN-CFDT, extrêmement modeste.

La mise en place des TPE devait apporter des améliorations. Quand on les supprime sans autre forme de procès, soi-disant pour récupérer des moyens et développer un meilleur enseignement des langues vivantes -ce qui est sans doute souhaitable-, nous pensons qu'il ne faut pas taper sur les TPE et que cela va à l'encontre des objectifs poursuivis, comme cette mise en place décidée récemment dans le cadre de la loi dite "*Egalité des chances*" des parcours d'apprentissage juniors pour des élèves qui devront être évacués des collèges.

Pour l'orientation, il vaudrait mieux s'inscrire dans une démarche positive permettant de donner aux jeunes des perspectives d'accomplissement d'un projet personnel et professionnel de leur choix, même s'il faut sans doute améliorer les conditions dans lesquelles s'opère ce choix d'orientation.

Pour le second degré en particulier, quand on envoie des collégiens en apprentissage au prétexte qu'ils rencontrent des difficultés dans l'Enseignement général et que l'on considère la formation professionnelle comme un remède,

c'est aller à l'inverse de ce que l'on développe en matière de professionnalisation des formations dans l'Enseignement universitaire et la nécessité d'une insertion professionnelle de qualité. De ce point de vue, on n'est pas tout à fait sur la bonne voie.

Nous avons l'impression d'être engagés dans certaines démarches régressives. La réflexion sur l'université doit aussi prendre en compte ces phénomènes.

Concernant l'orientation, je viens d'évoquer le dispositif qui relève un peu d'idées toutes faites. On a tendance à penser que les problèmes de l'insertion professionnelle des étudiants sont imputables à une orientation qui ne fonctionne pas. Il faut certainement repenser l'adéquation entre certaines offres et demandes. Il y a surtout, concernant l'orientation, à véritablement développer un dispositif associant les enseignants du secondaire et du supérieur mais aussi les conseillers d'orientation psychologues. Cela doit permettre de développer les liens entre les lycées et les établissements d'Enseignement supérieur autour de l'articulation lycées et université.

J'évoquais l'accueil des jeunes étudiants par d'autres plus anciens. Y compris en termes de connaissance réciproque de l'Enseignement supérieur et de l'Enseignement au lycée, il y aurait là aussi des progrès à accomplir. Nous ne sommes toujours pas persuadés, quand des formations dans le second degré sont repensées, que des programmes évoluent, etc. (c'est le cas par exemple des filières technologiques STG avec l'objectif d'améliorer la poursuite d'études dans l'Enseignement supérieur), que toutes les informations de mise à niveau des uns et des autres circulent bien entre l'Enseignement supérieur et celui du secondaire.

Nous pensons même qu'il serait possible, compte tenu du fait qu'il y a eu un recrutement relativement important de PRAG, PRCE, etc., d'envisager dans l'Enseignement supérieur la notion de service partagé entre l'université et les lycées pour ces enseignants. C'est une piste à évoquer.

Par conséquent, le dispositif d'orientation et d'aide à la construction des projets individuels devrait assurer d'une certaine façon les bases d'une culture économique, professionnelle et sociale indispensable pour situer les évolutions de la société, apporter et structurer les informations sur les métiers et les formations, les disciplines universitaires et en particulier celles qui ne sont pas abordées au lycée, permettre aux lycéens et, en particulier, à ceux dont le projet n'est pas une élaboration facile, d'avoir des expériences vécues dans des milieux professionnels et de formation variées. Là encore, la mise en place au collège de ce que l'on a appelé "*la découverte professionnelle*" nous pose problème, en particulier dans sa déclinaison "*DP 6 heures en 3^{ème}*". Je précise que la découverte professionnelle à nos yeux devait faire partie de ce qui était proposé à tous les élèves dans leur scolarité au collège et pas seulement sous une forme de pré orientation à ceux que l'on se propose "d'éjecter". Sur ceci, nous pourrions éventuellement détailler la situation dans un texte écrit.

De la même manière, il y a nécessité, dans l'Enseignement supérieur lui-même et en particulier s'agissant d'une meilleure insertion professionnelle, de renforcer les services communs universitaires d'information et d'orientation mais aussi les dispositifs assez souvent mis en place dans les écoles d'ingénieurs, etc. autour de l'aspect des stages, des bureaux d'emploi et de collaboration. Mme Behar reviendra éventuellement sur ce sujet.

Nous estimons qu'il y a nécessité de développer de façon généralisée l'accompagnement pédagogique qui s'est diversifié dans ses formes, y compris avec le suivi des stages. Que ce que soit en matière d'orientation ou d'accompagnement pédagogique, il y a un besoin évident de développer les moyens en postes dont dispose l'université.

Nous avons évoqué les conseillers d'orientation psychologues. Du point de vue accompagnement pédagogique, il faut développer les postes d'enseignants chercheurs et de personnels ATOS. Ce sont des postes supplémentaires que nous jugeons tout à fait nécessaires et même indispensables à la mise en place du LMD pour répondre à l'accroissement des tâches que cette mise en place devait logiquement entraîner en termes d'accompagnement des étudiants dans la construction de leur cursus ou d'accompagnement pédagogique. A ce sujet, nous ne voyons rien venir dans l'Enseignement supérieur.

Vous parlez de chiffres ; j'imagine que vous étiez aussi attentifs aux propos de notre Ministre, M. Goulard dans " *Le Monde* " d'hier soir à propos de certaines actions qu'il envisage de mettre en oeuvre en termes d'orientation et d'information et quant au budget des universités et aux moyens mis à la disposition du système universitaire.

Un autre axe est tout à fait déterminant. En tant que représentante d'une organisation syndicale de personnels de l'Enseignement, que ce soit les ATOS, les COP, les enseignants chercheurs, je crois qu'il faut considérer l'alerte sur l'identité professionnelle des enseignants chercheurs comme véritable.

Cette situation s'est développée progressivement au cours des années. Elle se traduit par une augmentation importante, une complexification des tâches des enseignants chercheurs, avec une aggravation et un éclatement de la fonction à assurer, d'où un sentiment très net de ne pouvoir assurer correctement le métier dans lequel on s'est engagé ni répondre à toutes les sollicitations. Ceci signifie à nos yeux qu'il y a nécessité très nette de créer des emplois.

J'insiste sur cette question. On nous a déjà répondu après la présentation du budget de l'Enseignement supérieur que : " *Certes, les crédits de fonctionnement étaient en baisse mais, diantre ! on pourrait le rattraper ; il n'y avait pas création de postes mais un volume important d'heures complémentaires serait créé pour assurer le fonctionnement des universités* ".

Je veux dire très nettement que les heures complémentaires, outre le fait que nous soyons opposés à leur recours par principe et parce que cela peut générer de l'emploi pour d'autres, ne permettent nullement de résoudre la difficulté dans l'exercice du métier de l'enseignant chercheur. Nous ne pouvons considérer que le temps de ce dernier soit extensible à l'infini et qu'il suffit de payer.

Nous avons développé certaines revendications dont l'abaissement de la charge d'enseignement des enseignants chercheurs nouvellement recrutés pour qu'ils consacrent davantage de temps à la mise en route d'une problématique autonome de recherche. Nous sommes donc dans une situation tout à fait dramatique. Cela signifie pour nous la nécessité de créer des postes. Nous pourrions vous envoyer un document écrit.

Le SGEN-CFDT pense également que, pour permettre la différenciation indispensable dans le temps, mais aussi dans les équipes de l'exercice du métier dans toutes ses dimensions, il y a nécessité de concevoir ce que nous appelons " *une modularisation* " du métier d'enseignant chercheur avec une véritable inscription dans la conception du service de l'ensemble des tâches, notamment d'accompagnement pédagogique.

Il faut aussi prévoir dans le temps la détermination de prises en charge différenciées de modules, par exemple, à construire, à négocier, y compris dans les équipes au moment de l'élaboration du contrat quadriennal (dont nous souhaiterions qu'il se développe sur six années et non sur quatre).

Ceci permettrait de concevoir des investissements différenciés dans la prise en charge des différentes tâches, de manière temporaire, et de redonner à la dimension de l'identité professionnelle des enseignants chercheurs une unité, selon nous, gravement remise en cause aujourd'hui.

Je terminerai par l'autre condition de la réussite dans l'Enseignement supérieur et à l'université tout particulièrement : la situation faite aux étudiants, aux jeunes. Je parlais de la réussite socialement différenciée. Même si nous pensons que les questions soulevées par le statut de l'étudiant ne peuvent être séparées de la situation de l'ensemble des jeunes en formation et de l'ensemble de la jeunesse, il est utile de faire progresser significativement le revenu de l'étudiant. On sait que le contexte de ceux obligés de travailler pour subvenir à leurs besoins n'est pas le même que ceux qui n'ont qu'à suivre leurs études.

C'est un sujet sur lequel il est impératif de se pencher de la même manière que sur la situation dans le logement, la restauration, la santé, les transports et la culture.

En matière d'accueil des étudiants à l'université, j'ai déjà abordé certaines dispositions.

Pour conclure, nous avons renouvelé nos préoccupations ces derniers temps concernant l'accueil des étudiants étrangers. Je vous indique -mais vous devez le savoir- que le CNESER, dans sa réunion de lundi dernier, a voté une motion concernant le projet de réforme sur le code de l'entrée et du séjour des étrangers de droit d'asile.

Cette instance a affirmé l'urgence de mettre en place une politique d'accueil sous la responsabilité du ministère de l'Éducation nationale, et non pas seulement du ministère de l'Intérieur, intégrant toutes les mesures sociales, administratives et pédagogiques nécessaires pour permettre à chaque étudiant, quelle que soit sa nationalité, d'étudier dans des conditions dignes. Ce qui vaut pour les étudiants français vaut quelque part pour les étudiants étrangers.

J'ai le sentiment d'avoir été déjà très longue et de ne pas avoir tout abordé, mais voilà pour un premier jet.

Comme je le disais, sur certains points nous sommes prêts à envoyer, si vous le jugez utile, des documents écrits. Nous y avons d'ailleurs réfléchi depuis quelque temps déjà.

M. VILLENEUVE. - Mme Behar va dire quelques mots sur l'orientation.

Mme BEHAR. - Je suis praticienne sur le terrain. Nous voyons par rapport à l'université et dans le cadre de la problématique de l'emploi après l'université une extrême opacité du système mis en place dans le cadre de la réforme.

Il est particulièrement difficile pour les étudiants et pour les SCUIO de se repérer dans le maquis des nouvelles appellations. Ne serait-ce qu'en Ile-de-France, la personne qui gère Ravel, pour une même formation au contenu quasiment similaire, se trouve face à cinq, six, sept, huit intitulés différents selon des parcours qui ne sont absolument pas analogues. Par conséquent, leur présentation aux futurs étudiants est incompréhensible.

Nous n'avons en France, à ma connaissance, que deux CIO spécialisés dans l'Enseignement supérieur. Ils essaient de glaner ces informations pour se rendre compte que ce qui est appelé de telle façon est identique à ce qui appelé de telle autre dans telle autre université. C'est un maquis dans lequel il me semble que la DES a laissé passer des appellations qu'elle aurait dû contrôler davantage.

On ne peut fonctionner avec un système dont tous les termes sont erronés. Par conséquent, l'information dans les universités est impossible dans le cadre d'une autonomie tellement renforcée où chacun nomme selon son gré. Nous demandons que la DES exerce un véritable contrôle. Pour informer, il faut en avoir les moyens.

A propos des liaisons avec l'emploi, il est actuellement très difficile de jouer les "*Mme Soleil*" en matière de prévisions, notamment d'emplois qualifiés. Les

exemples récents chez Hewlett Packard montrent que ce que l'on pensait être des niches d'emplois relativement durables ne l'est pas. Il est très difficile actuellement d'affirmer que l'université peut amener à un emploi durable. Elle peut peut-être amener plus facilement à une succession d'emplois plus ou moins précaires. S'agissant des emplois durables, c'est au marché de l'emploi qu'il faut s'adresser.

Que peut-on faire sur le terrain avant, pendant et après l'université ? J'ai quelques idées. Je suis caricaturale : avant, il faut qu'un " *système d'appellation contrôlée* " des formations universitaires permette de se retrouver dans ce maquis. Ensuite, une certaine transparence est indispensable au niveau de l'université. Sans utiliser le terme de " *ségrégation* ", par exemple, il existe une sélection à l'entrée en M2, mais qu'est-ce cela signifie par rapport à une liaison université/emploi ? Les étudiants parvenus en M1 sont-ils désormais bloqués dans leur formation initiale ? Doivent-ils rechercher du travail sans avoir acquis un niveau de compétences reconnu sur le plan professionnel ? Que signifie cette sélection en milieu d'études universitaires ? Cela nous interroge.

Il faut donc des réseaux spécialisés pour diffuser des informations fiables et développer dans le cadre des SCUIO un système d'études de cohorte personnalisées. 90 000 étudiants quittent l'université sans diplôme, soit, mais cela concerne certains inscrits telle année en première année d'université dont nous savons très bien que nous les reverrons en CIO car leur premier choix n'était pas le bon, ou qu'ils n'ont pas été reçus à leur examen, qu'ils ont rencontré un problème personnel ou qu'ils se sont trompés de voie. Néanmoins, ils peuvent se réorienter et ne sont pas forcément perdus pour un diplôme.

Suivre nominalement les cohortes serait utile et devrait faire partie du travail de toute université. Un bureau des enquêtes ou du suivi devrait être ouvert. Si un étudiant rentre à Paris 10 en AES et qu'il change de cycle l'année suivante, il n'est plus dans la même université. Il peut aussi avoir choisi de suivre un BTS. Il n'est donc pas perdu pour la France.

Nous ne disposons donc pas de ce suivi nominal, sauf par quelques conseillers d'orientation psychologues. Ils peuvent suivre nominalement pendant un ou deux ans et renvoyer au CIO le devenir de ces étudiants. Néanmoins, nous avons besoin d'enquêtes généralisées émanant du système universitaire.

Par ailleurs, il faut comprendre, dans la mesure où le baccalauréat est le diplôme d'accès aux études supérieures, qu'il est difficile d'obtenir des étudiants qu'ils se positionnent en fonction des débouchés éventuels. On a parlé des STAPS ; je n'évoquerai pas la filière de la psychologie.

Jusqu'à présent, il y avait des débouchés -peut être pas aussi nombreux que les étudiants l'auraient souhaité- dans certaines filières universitaires. Ne serait-ce que dans le cadre du ministère de l'Education nationale, il est curieux que soit réunie une Commission " *Université-emploi* " au moment même où ce dernier est en train d'externaliser des fonctions et des fonctionnaires et de supprimer ou d'asphyxier certaines professions à l'interne et de diminuer le nombre d'emplois. On crée une Commission au moment où l'Education nationale elle-même supprime des emplois en les sortant de l'université. Je voulais souligner cette contradiction interne.

A l'intérieur de l'université, il paraît indispensable de créer des cellules d'information et d'orientation renforcées composées, pas seulement d'administratifs, aussi compétents soient-ils, mais de conseillers d'orientation psychologues à même d'expliquer le dédale des parcours internes à l'université dans sa globalité. Le circuit au sein de Paris V n'est pas le même que celui de Paris X. Changer de filière ou d'option est compliqué. Aussi, l'étudiant est-il condamné à l'immobilité et à ne suivre que l'offre locale dans la plupart des cas.

Si l'on veut valoriser l'accès à l'emploi, il faut que les étudiants, à chaque fois qu'ils découvrent un module, un intérêt dans ce qu'ils étudient, qui déboucherait sur un métier qui leur plaît, puissent accéder à la formation qui leur convient et non à celle qui leur est proposée sur place et de façon restrictive.

Il existe dans beaucoup de cursus universitaires des unités de valeur dans lesquelles en première année d'université est prévu un module de découverte des métiers du champ universitaire. C'est ainsi que j'ai appris que je pouvais être conseiller d'orientation psychologue.

Dans les premières années d'université, un module doit être obligatoire, comme celui de la découverte professionnelle au collège. Cela ne signifie pas que tous les champs professionnels universitaires doivent être calqués sur des professions. Ce ne serait pas révolutionnaire mais les moyens font défaut.

Je suggère donc un service d'enquête, de suivi de cohorte nominal, un SCUIO renforcé avec des personnes compétentes et formées. Ce n'est pas en lisant vaguement la brochure du CEREQ qu'un conseiller en orientation est capable de renseigner un étudiant qui a entamé une formation dans tel cursus sur la poursuite intéressante et intelligente de son parcours, ce en maîtrisant les débouchés à ce moment précis.

Dans le cadre du SCUIO, un bureau des stages et de l'emploi permettrait de contrôler les stages universitaires selon une charte, une moralisation, éventuellement une rémunération correspondant au travail fourni, ainsi qu'un bureau d'aide à l'emploi, à savoir que l'université sache aussi qu'elle peut être - elle l'est déjà- distributrice d'offres d'emplois et que cela puisse être connu de tous et officialisé. Qu'il ne s'agisse pas de s'adresser à telle secrétaire entre 14 h 25 et 15 h 45 le lundi entre deux cours. Telles sont les conditions de vie dans une université...

Nous avons évoqué le tutorat, l'idée est intéressante : chaque étudiant doit être accompagné dans son parcours par un étudiant qui connaît mieux la vie dans les universités. Nous avons parlé d'accès à l'autonomie ou de renforcement. Pour l'étudiant qui sort du lycée avec des profs, un emploi du temps, etc. l'entrée à l'université peut être considérée comme la liberté mais aussi l'errance. Il a besoin d'un tuteur étudiant plus âgé qui pourra être éventuellement rémunéré. Il existe des équipes de tutorat mais il faudrait allouer un tuteur à chaque étudiant arrivant, qui puisse l'accompagner et à qui l'étudiant pourrait dire que ce n'est pas la filière qu'il voulait suivre.

Ce n'est pas parce que l'on s'est trompé, que l'on a fait une première année à l'université, que l'on a perdu son temps. On a peut-être perdu de l'argent au niveau national mais pas son temps. C'est une année où l'on acquiert des connaissances et des compétences, sinon un savoir sur soi pour maîtriser ce que l'on est capable de faire plus tard.

Le projet se développe par l'admission de ses erreurs de parcours, à condition qu'elles soient réparables et que le parcours ne soit pas trop rigide.

Autre point qui me paraît essentiel : pour l'Enseignement secondaire comme pour celui supérieur, on en est arrivé à un monde où l'emploi n'est pas durable à vie. On sait qu'il faut à un moment donné envisager d'en revenir à la formation. Plus celle de base est élevée plus elle sert de tremplin pour rebondir facilement vers un autre emploi. Aussi faut-il absolument une fusion (je vous le concède c'est facile à dire !) -je ne sais comment- entre formation initiale et formation continue.

Autant que je le sache, les formations continues dans les universités se distinguent des formations universitaires pour des raisons que j'ignore. Dans l'Enseignement secondaire, c'est pareil. Les professeurs ne peuvent dispenser

dans le cadre de leur emploi du temps normal une formation pour adultes. Le système de paiement est différent.

Si nous voulons un retour de l'emploi sur la formation et de la formation sur l'emploi, il faut assouplir et donner la possibilité d'être à la fois sur le monde des adultes, donc du travail, et dans le monde de ceux encore en formation. Il faut que la liaison formation initiale/articulation tout au long de la vie, puisse faire partie des mêmes emplois du temps.

Voilà ce que je pouvais vous dire.

M. HETZEL, Président. - Merci de ces éléments.

Nous passons aux questions.

Je voudrais revenir sur un premier aspect. Vous évoquiez le cas des 90 000 jeunes qui quittent le système et indiquiez fort justement qu'observé de plus près, un nombre important d'entre eux est issu de l'Enseignement technologique. Vous avez établi un parallèle avec les IUT.

Je souhaiterais que nous développions le sujet : comment voyez-vous l'évolution du système ? C'est un élément de diagnostic assez largement partagé. Ce sont des données objectives. On s'aperçoit que des bacheliers technologiques quittent le système parce qu'ils se sont manifestement orientés vers l'enseignement général et, dans les IUT, on retrouve des bacheliers de l'Enseignement général.

Quelle évolution voyez-vous ? Qu'est-ce qui vous semblerait acceptable ?

Mme PIECUCH. - Des sujets sont en cours d'évolution. Peut-être faudrait-il mettre bout à bout ce qui est en train de se faire dans le second degré et ce que nous faisons à l'université.

Franchement, nous avons le sentiment que la coordination entre les deux dispositifs et la culture commune et partagée est insuffisante.

J'évoquais la réforme en cours des formations technologiques. On a achevé la conception et l'on est en train de mettre en œuvre ce qui était les anciennes séries tertiaires avec la création du baccalauréat STG. Dès amorcée cette rénovation, l'objectif essentiel poursuivi par les inspecteurs généraux, entre autres, était de répondre au fait qu'il n'y avait plus d'insertion professionnelle au niveau Bac dans ces séries. De ce point de vue, c'est sur l'ensemble des formations tertiaires dans l'Enseignement secondaire que l'on aurait à réfléchir et même au-delà. La problématique était clairement celle de mettre les bacheliers technologiques en situation de mieux poursuivre et réussir dans l'Enseignement supérieur.

On a revu des programmes, des modalités de fonctionnement, etc. Cette série constitue quasiment un champ d'expérimentation. Pour certaines démarches nouvelles concernant l'Enseignement et l'évaluation des langues vivantes, c'est là que l'on met en expérimentation le fameux cadre européen de certification des acquisitions en langue vivante, y compris avec des procédures nouvelles d'évaluation qui font une place plus importante au contrôle en cours de formation, etc.

J'ai toujours pensé que l'on crée plus rapidement, en matière d'innovation pédagogique et de transformation, dans les formations technologiques et professionnelles. C'est en cours : ce qui a été réalisé pour les séries technologiques tertiaires l'est, mais avec des difficultés majeures dont on n'arrive pas à savoir à quoi elles tiennent précisément concernant la filière STI, à laquelle s'ajoutent SMS et STL. Il était question de créer une grande filière...

M. KEIGER. - Pourriez-vous préciser ?

Mme PIECUCH. - Ce sont les filières industrielles. €SMS correspond aux sciences médico-sociales. Se retrouvent aussi dans ce panel des séries de techniques de laboratoire. La réflexion est en cours.

Je crois qu'il faudrait, du point de vue de l'université et de l'Enseignement supérieur, que l'on vienne à la rencontre de cette réflexion et de cette évolution pour appréhender les possibilités réelles d'accès aux UIT pour les jeunes des filières technologiques. Il serait nécessaire d'agir dans ces domaines.

M. LAURENT. - Je prolonge la question de notre Président car le point est central. Les 90 000 jeunes sortent cette année et sortiront encore l'année prochaine. Il ne s'agit pas d'un problème de réflexion mais d'action à court terme.

La déficience dans le tertiaire est considérable mais je voudrais connaître votre sentiment sur l'idée car ces 90 000, vous l'avez parfaitement indiqué, sont socialement très concentrés. Sur la région de l'Île-de-France, cela concerne Paris VIII ou Villetaneuse, par exemple. Ce sont de gros " bataillons ".

Paradoxalement, l'offre IUT tertiaire dans ces deux zones géographiques est quasiment inexistante. La création de ces instituts à l'époque était indispensable mais aujourd'hui ceux-ci sont inutiles.

Quelle serait votre réaction face à une amplification d'ouverture de départements d'IUT selon des formes différentes ? Reproduire l'état antérieur, en effet, ne servirait à rien. Les directeurs des IUT, dans le cadre de l'autonomie des universités, peuvent ne pas systématiquement privilégier les bacs S.

Que pensez-vous de l'ouverture de départements d'IUT tertiaires conduisant à l'alternance ? Vous indiquiez que l'insertion professionnelle était votre préoccupation dans sa transition avec la formation générale. N'estimez-vous pas que l'alternance et l'apprentissage constitueraient un champ d'application en partie intéressant pour tenter de régler ce problème ?

M. BAUSSARD. - Quand vous avez dit que l'université ne se désintéressait pas de la professionnalisation, vous avez ajouté qu'il était souhaitable de rapprocher au niveau du premier cycle l'ensemble des filières. Rapprocher sans pouvoir de décision, c'est sympathique mais sans efficacité. Nous nous retrouverons avec ces mêmes 90 000 étudiants qui quittent l'université parce qu'ils auraient été peut-être plus à l'aise dans un BTS.

Selon vous, le rapprochement correspond-il à l'intégration ? Quitte à respecter les spécificités, les CPGE sont intégrés, tout comme les BTS dans un dispositif que l'on s'efforce aussi de faire fonctionner.

Que ce soit clair : quel changement apportera de rapprocher sans pouvoir d'orientation ? Nous sommes déjà rapprochés dans le même Ministère !

(Rires.)

M. LAURENT. - Les IUT sont dans les universités.

Mme PIECUCH. - L'objectif de notre organisation syndicale est l'intégration. Cela étant, nous ne sommes pas sûrs que, pour certaines réalités, il y ait nécessité de mettre chaque jour dans les rues de France et de Navarre tous les étudiants et tous les professionnels. On évoquait tout à l'heure l'inscription des formations DUT. Je peux vous décrire une expérience : le Ministère nous a proposé il y a quelques mois des projets pour " l'intégration " des classes préparatoires et des BTS dans le dispositif LMD. Il revenait à dire simplement que les étudiants qui ont suivi une classe préparatoire ont deux ans, ce qui correspond à autant de crédits.

M. LAURENT. - C'est déjà pas mal !

Mme PIECUCH. - Pour les BTS, bien que plus compliqué, cela revenait au même. Nous faisons partie de ceux qui ont estimé que traiter le problème ainsi n'était pas raisonnable. Si l'on s'appuie sur le travail accompli, pour les DUT, afin qu'il ne s'agisse pas d'équivalence entre du temps passé et des crédits universitaires, il faut travailler davantage.

Pour le moment, les projets ne sont pas ressortis mais il y a consultation et des réactions remontent d'organisations, y compris syndicales : *"Les classes préparatoires fonctionnent très bien. Pourquoi nous mettre dans le LMD ?"*. A l'évidence, un travail de maturation et d'évolution des mentalités est nécessaire de ce point de vue.

Le LMD est un instrument qui devrait permettre un rapprochement des formations.

M. VALENTINI. - M. Villeneuve m'a proposé d'assister à cette audition parce que je suis sociologue du travail. La relation formation/emploi m'intéresse donc particulièrement.

De plus, je suis universitaire et fondateur du département *"Métier du livre"* de l'université de Paris X Nanterre à St Cloud.

Pour répondre à la question de Daniel Laurent, le problème du STI ou des IUT est celui des filières sélectives. Avec l'équipe que j'anime, quand nous avons le choix, nous prenons les meilleurs.

Ville d'Avray qui compte trois départements industriels préfère prendre des Bac S plutôt que STI en génie thermique, d'où un problème dans la sélection auquel s'ajoute celui des groupes de travail. On peut accueillir davantage de jeunes mais, je le vois à Saint-Cloud, quand des professionnels font de l'édition électronique, on compte le nombre de postes dans une salle pour faire travailler les étudiants.

Aussi, même les licences professionnelles qui devraient accueillir plus d'étudiants, ne le peuvent pas. Elles sélectionnent du fait des conditions de travail, de formation et de capacité d'accueil.

M. LAURENT. - Le propre de ma question était d'éventuellement étendre les capacités d'accueil et de sélectionner plus intelligemment. Se baser sur le Bac S, une secrétaire peut le faire.

M. VALENTINI. - Dans le *"Métier du livre"*, nous nous sommes basés sur le minimum requis (maîtrise de l'écrit). Alors que nous n'avons pas de discrimination en matière de baccalauréats, nous appellerons d'abord des Bac L, puis des Bac S pour terminer par des STT.

M. LAURENT. - Je pose la question car je connais la réponse mais il faut aller au-delà de la situation d'aujourd'hui ; c'est le but de notre travail.

Ces 90 000 jeunes, nous les connaissons. Ils sortent, pour faire simple, de filières dans lesquelles nous ne mettons pas nos enfants (AES, psychologie, sociologie), sauf en cas de vocation marquée. Souvent ils choisissent ces domaines par manque de choix.

Je prends l'exemple de St Denis : ces formations sont très fréquentées parce qu'un IUT secondaire a été créé à Montreuil. Localement, il n'existe pas d'offre tertiaire.

Je parle sous le contrôle des représentants de l'entreprise. J'avais une réunion avec des DRH de grandes entreprises comme la Sodexo, AXA, la BNP qui recrutent massivement dans le domaine de la vente selon le profil technique de commercialisation, ou de BTS de commercialisation. C'est là où il y a des emplois. Je ne sais pas si cela durera mais ces jeunes évoluent dans l'entreprise.

C'est la réflexion à mener. Dans le schéma actuel, le système est bloqué au niveau des IUT.

Mme PIECUCH. - Au-delà apparaît aussi ce que l'on pourrait appeler " *une carte des formations universitaires* ", en particulier post-bac, cohérente au niveau national et régional et sur laquelle il y aurait nécessité sans doute de travailler davantage en impliquant les différents acteurs. C'est le sens de la proposition du SGEN que de mettre en place les fameux CRESER prévus dans la loi mais jamais mis à place.

Nous continuons de penser qu'il y aurait peut-être nécessité de penser en articulation au niveau régional, en particulier à une cohérence. Il n'y a que des formations secondaires alors que l'on aurait besoin de... Cela fait partie des difficultés qui pourraient être solutionnées.

M. BAUSSARD. - Les schémas régionaux de formation existent mais ils sont restrictifs. C'est une photographie, d'où des soucis d'articulation entre la région et l'Etat.

Mme PIECUCH. - Nous évoquons le CRESER dans cette articulation. Nous pourrions débattre longtemps du développement des structures d'accueil universitaires au sens large, au plan régional.

Nous comparons le département d'IUT au débit de tabac de la 5ème République au sens où les préoccupations exprimées et satisfaites dans le maillage du territoire en termes de formations universitaires n'ont toujours pas été...

M. LAURENT. - ... rationnelles.

Mme PIECUCH. - Oui ou positives, dynamiques, etc. Certains aspects ont constitué des expérimentations. Pour d'autres, il serait souhaitable d'en établir un bilan comme la multiplication des antennes universitaires, etc.

Mme BOUYGARD. - Vous avez longuement développé un propos. Je ne suis pas sûr de l'avoir compris mais je pense qu'il se voulait sur " la crête de la cime ". Vous avez affirmé qu'il n'y avait pas de pertinence à vouloir adapter les formations d'universités aux besoins de l'économie car on n'avait peu de lisibilité réelle en termes d'emplois et de compétences attendues et parce que les formations devaient permettre aussi des reconversions ultérieures.

Dans le même temps, vous vous êtes félicitée du développement des formations à caractère professionnalisant (licences professionnelles, IUT, écoles d'ingénieurs, DESS).

Vous avez abordé la question de l'orientation. J'ai été frappée dans votre présentation que vous mettiez l'accent sur le lien entre le secondaire et l'université. Vous avez prôné le rapprochement des enseignants et des conseillers d'orientation psychologues sans jamais évoquer la pertinence éventuelle de l'intervention d'autres acteurs dans ce champ de l'orientation scolaire et professionnelle, à savoir les branches professionnelles, les chambres consulaires, l'ANPE, l'APEC, les services de l'Emploi en général.

Je ne sais pas quelle est votre position sur le sujet.

Mme BEHAR. - Dans les établissements scolaires et du fait de circulaires, ces acteurs auxquels vous vous référez interviennent. Sont organisés des carrefours métiers et des forums formation.

Mme BOUYGARD. - Mais pour l'avenir ?

Mme BEHAR. - Les chambres consulaires ont récemment signé une convention avec l'Etat.

Mme BOUYGARD. - Quelle est votre position ? Vous avez constaté des marges de progrès au sujet de l'orientation. Vous me dites que des conventions sont

passées avec le Ministère, etc. De votre point de vue, cela doit-il être accru, renforcé ou, au contraire, cela soulève-t-il des difficultés parce que la situation actuelle a atteint un point d'équilibre ? Comment projetez-vous l'avenir ?

Mme BEHAR. - J'oserai répondre les deux. Il faut que des intervenants extérieurs puissent rentrer et que le marché soit moralisé ou éthique. L'ONISEP a une mission de service public, sauf que n'étant plus financée à 100 % par l'Education nationale et par le service public, elle cherche l'argent ailleurs et se positionne comme éditeur, concurrentiel d'autres bien connus sur le marché du conseil, de l'orientation, etc.

Nous assistons depuis plusieurs années à des partenariats d'éditoriaux qui n'ont plus la même valeur éthique.

Nous savons tous que le bâtiment manque traditionnellement de personnel. Hier, lors d'un colloque dans les Hauts-de-Seine avec l'inspection académique, le représentant du CFA de Rueil-Malmaison et d'autres, j'ai pu noter que chacun sélectionne. On ne veut plus de plombier faute d'employeurs pour l'embaucher. On cherche à recruter dans la métallerie, cela n'intéresse personne. Il y a des débouchés dans quelques domaines :

- les pompes funèbres. Allez le dire à un enfant de 14 ans !... ;

- le gros œuvre : ces mêmes enfants connaissent les conditions de travail de leurs parents...

Les professionnels doivent venir discuter en ne présentant pas seulement leurs besoins mais en évoquant les conditions de salaire, le travail et les promotions.

C'est différent dans le secteur tertiaire, sauf que l'on note aussi que la stabilité de l'emploi est à revoir. Se produisent des vagues de licenciements.

Il est appréciable que des personnes du secteur " marchand " soient présentes mais il faut que ce soit encadré.

M. KEIGER. - Je ne suis pas dans le système, aussi, veuillez pardonner ma naïveté. Depuis le début des auditions, des sujets reviennent souvent de la part des étudiants : le besoin de renforcement du tutorat, l'accompagnement, de meilleures statistiques. C'est essentiel.

Vous avez dit aussi que l'université en France a changé depuis 10 ans. Chez nous, en Angleterre, c'est le cas puisqu'elle est passée d'un système unique à un système de masse.

Nous avons confronté et nous confrontons toujours certains problèmes. Ce qui m'a semblé fondamental de détecter dans le système universitaire français, ce sont les points de blocage. Ils me paraissent être des verrous.

Un élément est novateur : le besoin d'une modification dans le métier de l'enseignant chercheur. Vous avez proposé sa différenciation, sa modularisation. Les étudiants ont mis l'accent sur le fait qu'ils n'ont pas suffisamment de contacts avec l'enseignant chercheur dont la pédagogie n'est pas assez valorisée dans les universités françaises. On insiste sur la promotion pour la progression dans la carrière de recherche.

Ceci a été transformé en Angleterre où le métier de pédagogue et d'enseignant a été énormément valorisé, d'où une progression dans la carrière, sans être contraint de faire en permanence de la recherche. Les audits nous ont appris que la moitié des enseignants chercheurs ne fournisse pas d'articles et ne sont pas constamment engagés dans la recherche.

Pensez-vous réalisable de modifier le métier d'enseignant chercheur pour donner davantage de valeur à la pédagogie afin d'assurer ce qui ne peut l'être dans le système français ?

Mme PIECUCH. - Nous sommes fondamentalement attachés à la dimension d'enseignants chercheurs pour l'université.

Quand j'évoquais la possibilité d'interventions différenciées, j'ai dû les qualifier de momentanées. Nous ne nous proposons pas de transformer les enseignants chercheurs en seuls enseignants ou chercheurs à vie. Des modulations dans la nature des interventions doivent intervenir dans le temps et dans l'équipe.

Développer ce sur quoi les étudiants ont mis l'accent (ce que j'ai nommé " l'encadrement ou l'accompagnement pédagogique ") implique d'accroître le nombre des enseignants chercheurs en fonction et permettre que certains, pendant un temps déterminé, s'investissent plus dans les tâches liées à la pédagogie que dans celles de la recherche.

Nous regrettons depuis longtemps au SGEN-CFDT que la carrière des enseignants chercheurs soit trop strictement évaluée par la recherche, à la production de publications, etc. alors même que ne leur a pas fourni dans le système universitaire la possibilité de correctement exercer les marges de recherche pour lesquelles ils sont appréciés. Cela fait partie des points sur lesquels nous avons réfléchi et pour lesquels nous pouvons vous adresser une contribution écrite précisant cette conception importante pour nous et que nous essayons de porter depuis quelques années déjà.

M. VALENTINI. - Le problème du rapport enseignant chercheur/étudiant pose la question des moyens. Que fera une composante universitaire qui rencontre des soucis financiers ? Elle réunira les groupes dans un cours magistral en amphithéâtre qui coûtera moins cher.

S'agissant des enseignants qui ne sont pas chercheurs, nous en avons déjà au travers des PRAG. Des collègues encore plus nombreux en IUT ne désirent pas faire de recherche.

En revanche, nous pouvons penser que des jeunes PRAG engagés dans des travaux de recherche seront recrutés comme maîtres de conférences quelques années après.

M. HETZEL, Président. - J'entends une sorte d'opposition entre deux formes organisationnelles, cours magistral et TD. Quelle est la position du SGEN sur d'autres modalités pédagogiques ? Peut-être peut-on imaginer autre chose ?

M. VALENTINI. - Ces modalités ont été présentées par notre collègue : le tutorat, le suivi des stages.

Dans une université comme Paris X Nanterre, sur 35 000 étudiants, un sur deux part en stage. Normalement, à chaque stage est affecté un tuteur, en général un enseignant plutôt du second degré car la prise en charge de la gestion d'un département et l'engagement dans un laboratoire de recherche réduit les disponibilités.

M. LAURENT. - Quelle est votre position vis-à-vis des professeurs associés, les PAST ?

M. VALENTINI. - Je rappelle que ceux-ci -c'est ce qui se passe dans les quatre départements de Paris X- sont présents aux journées portes ouvertes. En matière d'orientation, à St Cloud il est possible de discuter avec des professionnels sur le métier et ses débouchés.

M. LAURENT. - Vous avez des PAST ?

M. VALENTINI. - Oui, ils sont indispensables dans une filière professionnelle.

M. LAURENT. - Le Ministère les avait bloqués.

M. VALENTINI. - Sur des supports budgétaires des maîtres de conférences et parfois des professeurs, on peut affecter des PAST.

M. LAURENT. - Quand j'ai créé Marne-la-Vallée, les formations professionnelles fonctionnaient souvent avec.

M. HETZEL, Président. - Merci pour cet échange. Nous sommes obligés d'arrêter là notre table ronde pour des questions de temps, mais ce sont vos collègues de la Confédération qui prennent le relais.

M. VALENTINI. - Une petite réflexion : l'aspect des stages a été évoqué. Nous y sommes confrontés. Au bout d'un moment, le stage tue l'emploi. Il n'y aurait pas de " Salon du Livre " à la Porte de Versailles sans stagiaire...

S'agissant de certaines entreprises, puisqu'il était question d'éthique, n'y aurait-il pas une possibilité de limiter le nombre de stagiaires en fonction de celui des salariés. Dans certaines sociétés d'édition, par exemple, il y a deux salariés pour 12 stagiaires !...

Sans ces stagiaires, peut-être y aurait-il plus d'emplois dans d'autres secteurs ?

La séance est levée à 11 h 15.